

# A LA TRACE

Le bulletin de la défaunation  
n°41. Evènements du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande  
d'animaux menacés d'extinction  
Publié le 6 août 2024

# A LA TRACE

**Directrice de publication :** Charlotte Nithart.

**Rédacteurs en chef :** Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart.

**Rédaction :** Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen,  
Elodie Crépeau-Pons et Jean-Pierre Edin.

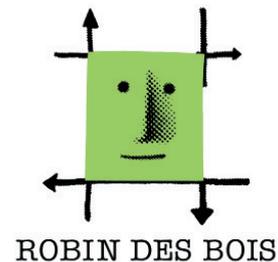
**Documentation :** Gaëlle Guilissen, Elodie Crépeau-Pons, Elisabeth Lavarde,  
Jean-Pierre Edin, Juan Andrés García Bodniza, Lise Contant et Christine Bossard.

**Cartographie :** Gaëlle Guilissen et Elodie Crépeau-Pons.

**Couverture :** *Chrysidia rhipheus*. Photo Piotr Lukasik (CC BY-NC)

**Traduction en anglais :** Brian Chasanoff, Cora Funke,  
Ariana Seniuk et Elisabeth Lavarde.

**Réalisé par Robin des Bois avec le soutien de  
la Fondation Franz Weber et de la Fondation Brigitte Bardot**



"A la Trace" bénéficie du mécénat du groupe Séch  Environnement



**Pr c dents num ros en fran ais :**

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

**Pr c dents num ros en anglais :**

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

**Robin des Bois**

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

Depuis 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France

tel : 33 (1) 48.04.09.36

[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)

[contact@robindesbois.org](mailto:contact@robindesbois.org)

# NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS

"A la Trace", le magazine de la défaunation, a pour objectif de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne et de dresser tous les trois mois un panorama organisé et analysé du braconnage, de la contrebande, des saisies et du marché mondial des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. "A la Trace" relate également les procès en cours et l'évolution des réglementations et des sanctions.

- Un seul évènement peut concerner plusieurs espèces (ex : saisie simultanée d'ivoire, de bile d'ours et de peaux de serpents); il est alors analysé dans le chapitre "Multi-espèces", à l'exception des évènements qui regroupent les espèces suivantes et qui ont leur propre chapitre :
  - Pangolins + éléphants / félins / rhinos / calaos
  - Eléphants + hippos / morses / félins
  - Multi-espèces reptiles (saisie simultanée de plusieurs espèces de reptiles)
  - Multi-espèces marines (saisie simultanée de plusieurs espèces marines)
- Les régions géographiques à l'échelle des continents sont basées sur la classification de l'ONU.
- Les taux de conversion en US\$ utilisés sont ceux applicables le mois de l'évènement.
- Chaque évènement rapporté et/ou analysé provient de la recension d'un ou plusieurs articles ou communiqués. Cet examen critique élimine si nécessaire les incohérences de date, de prix et de quantité, et si possible les erreurs et les imprécisions dans la désignation des espèces. La ou les sources initiales sont enrichies par des recoupements et informations complémentaires issus des numéros antérieurs de "A la Trace", par les enquêtes et archives de Robin des Bois et par la bibliographie et iconographie internationales.

Robin des Bois remercie le réseau Species Survival Network, l'ONG Save the Elephants et le réseau Eagle pour leurs alertes qui enrichissent la veille quotidienne réalisée par l'équipe de "A la Trace".

- Lorsqu'une espèce est inscrite à la CITES au moment de l'évènement, l'Annexe est indiquée après son nom scientifique.

## ANNEXES DE LA CONVENTION CITES

sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (182 Etats-membres)

**Annexe I** : espèces menacées d'extinction. Commerce international interdit, sauf permis d'exportation et d'importation exceptionnels.

**Annexe II** : commerce réglementé devant faire l'objet de permis d'exportation pour éviter une exploitation incompatible avec la survie de l'espèce. Un permis d'importation peut également être nécessaire s'il est requis par la loi nationale du pays de destination.

**Annexe III** : espèces protégées dans un pays ou des pays qui ont demandé l'assistance des autres pays membres de la CITES pour contrôler le commerce international. En cas d'exportation depuis un pays ayant inscrit l'espèce en Annexe III, un permis est nécessaire.

## PICTOS



**Mort d'Homme.** Garde, ranger, policier, braconnier ... par arme à feu ou autres moyens.



**Jugement et sanction.** Condamnation, acquittement, amende ...



**Piégeage.** Braconnage par pièges à mâchoires, collets ...



**Empoisonnement.** Par produits chimiques, pesticides et médicaments : cyanure, carbofuran, diclofenac, M99 ...



**Pleine lune.** Braconnage à la faveur du clair de lune.

## ACRONYMES

**EAGLE** : Eco Activists for Governance and Law Enforcement

**ENV** : Education for Nature – Vietnam

**IBAMA** : Instituto brasileiro do meio ambiente e dos recursos naturais renováveis

**IEW** : Iran Environment and Wildlife Watch

**KWS** : Kenya Wildlife Service

**LAGA** : Last Great Ape Organization

**OIC** : Orangutan Information Centre

**PROFEPA** : Procuraduría Federal de Protección al Ambiente

**SAPS** : South African Police Service

**SPCA** : Society for the Prevention of Cruelty to Animals

**SSB** : Sashastra Seema Bal

**SVW** : Save Vietnam Wildlife

**SWT** : Sheldrick Wildlife Trust

**USFWS** : United States Fish and Wildlife Service

**WCCB** : Wildlife Crime Control Bureau

# SOMMAIRE

<b>3</b>	<b>NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS</b>
<b>5</b>	<b>SUR LE FRONT</b>
<b>7</b>	<b>PANGOLINS</b>
<b>16</b>	<b>PANGOLINS, ELEPHANTS, FELINS, RHINOS ET CALAOS</b>
<b>17</b>	<b>ELEPHANTS</b>
<b>31</b>	<b>MAMMOUTHS</b>
<b>32</b>	<b>ELEPHANTS, HIPPOS, MORSES ET FELINS</b>
<b>33</b>	<b>RHINOCEROS</b>
<b>40</b>	<b>FELINS</b>
<b>57</b>	<b>LOUPS, LYCAONS, RENARDS, HYÈNES, CHIENS VIVERRINS ET FENNECS</b>
<b>61</b>	<b>OURS</b>
<b>71</b>	<b>SAÏGAS, GAZELLES, ANTILOPES, URIALS, ARGALIS, IBEX, ANTILOCAPRES ...</b>
<b>75</b>	<b>GIRAFES</b>
<b>76</b>	<b>ANES ET ZEBRES</b>
<b>79</b>	<b>HIPPOPOTAMES</b>
<b>79</b>	<b>GAURS</b>
<b>80</b>	<b>CHEVROTAINS, CERFS ET ORIGNAUX</b>
<b>83</b>	<b>GUANACOS ET VIGOGNES</b>
<b>84</b>	<b>PRIMATES</b>
<b>96</b>	<b>TATOUS, COATIS, PACAS, AGOUTIS ET CAPYBARAS</b>
<b>98</b>	<b>AUTRES MAMMIFERES</b>
<b>100</b>	<b>OISEAUX</b>
<b>140</b>	<b>MULTI-ESPECES REPTILES</b>
<b>142</b>	<b>TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE</b>
<b>151</b>	<b>SERPENTS</b>
<b>156</b>	<b>GECKOS, VARANS, LEZARDS, SCINQUES ET CAMELEONS</b>
<b>158</b>	<b>ALLIGATORS, CROCODILES, CAÏMANS ET GAVIALS</b>
<b>164</b>	<b>AMPHIBIENS</b>
<b>167</b>	<b>INSECTES, ARACHNIDES ET ANNELIDES</b>
<b>169</b>	<b>MULTI-ESPECES</b>
<b>183</b>	<b>MULTI-ESPECES MARINES</b>
<b>185</b>	<b>CORAUX</b>
<b>186</b>	<b>BENITIERS, LAMBIS, CASQUES CORNUS, DATTES LITHOPHAGES, POUCES-PIEDS ...</b>
<b>188</b>	<b>ORMEAUX</b>
<b>193</b>	<b>CONCOMBRES DE MER ET OURSINS</b>
<b>199</b>	<b>HIPPOCAMPES</b>
<b>200</b>	<b>POISSONS D'EAU DOUCE OU MARINS</b>
<b>211</b>	<b>TORTUES MARINES</b>
<b>215</b>	<b>MAMMIFERES MARINS ET D'EAU DOUCE</b>
<b>222</b>	<b>SOURCES</b>
<b>228</b>	<b>INDEX</b>

# RHINOCEROS



Rhinocéros noir de l'Est (*Diceros bicornis* ssp. *michaeli*). Photo Chris Fisher

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicolore de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

## A la Trace n°41

### Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires

Les estimations ont été faites au moment des saisies

#### 1 kilo de corne brute

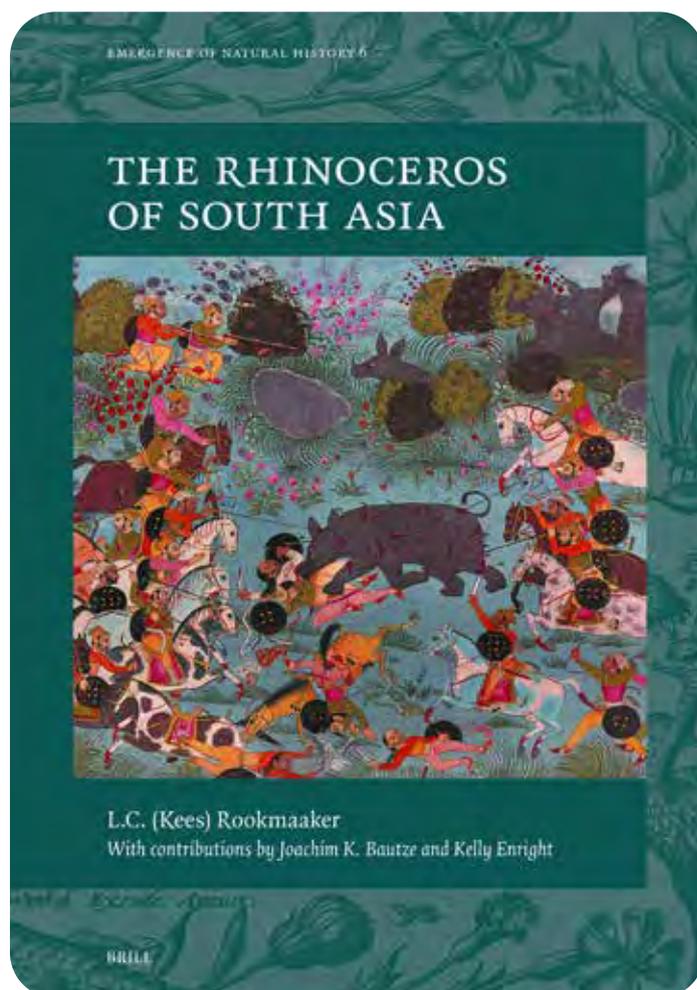
Continent	Pays	US\$	Réf. (année)
Afrique	Afrique du Sud	6000	15 (2023)
	Kenya	20.820	3 (2015)

## "THE RHINOCEROS OF SOUTH ASIA" DE KEES ROOKMAAKER

Trois espèces de rhinocéros peuplaient autrefois l'Asie du Sud, dont deux ont disparu il y a plus d'un siècle. Ce livre vise à reconstruire la distribution historique de ces grands mammifères avec des nouvelles cartes montrant l'étendue de leur présence. Des milliers de sources variées de tous temps et de toutes natures sont utilisées pour étudier les interactions entre l'homme et le rhinocéros. Le texte est étayé par plus de 700 illustrations et 38 cartes montrant l'importance du rhinocéros dans le tissu scientifique et culturel de l'Asie et au-delà.

Ce livre est consultable et téléchargeable gratuitement en ligne (pdf 889 pages, 143,8 Mo, en anglais uniquement) : <https://brill.com/display/title/64767> Rookmaaker, Kees. 2024. *The Rhinoceros of South Asia*. Leiden, Boston: Brill (Emergence of Natural History, vol. 6), pp. i-liv, 1-835 (4to). Avec les contributions de Joachim K. Bautze et de Kelly Enright.

Dans le tableau en couverture, riche en fleurs, en couleurs et en eau, 13 archers et cavaliers armés de boucliers assaillent de face et de dos avec des lances, des flèches et des montures aux crinières nattées un rhinocéros mâle dont le seul flanc gauche est couvert d'une quinzaine de plaies. Les mousquets qui visent un rhino ado caché dans les bosquets se tourneront peut-être bientôt vers lui, bloquant la seule issue qui lui reste. Ce tableau anonyme datant des années 1690-1695 est le dernier témoignage sur la présence des rhinocéros dans l'Etat princier du Raghogarh aujourd'hui absorbé dans l'Etat du Madhya Pradesh.<sup>1</sup>



## RHINOCEROS CROIX ROUGE AFRIQUE DU SUD

Le braconnage des rhinocéros diminue dans le parc Kruger devenu le parc Bunker et se propage dans les autres provinces notamment celle du KwaZulu-Natal. Une autre pression que le braconnage pointe son étrave. Le projet de Stratégie Biodiversité et Ressources économiques (NBES, National Biodiversity Economy Strategy) a pour ambition "d'explorer et de développer tous les bénéfices qui pourraient provenir de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres, aquatiques, estuariens, côtiers et marins et contribuer localement à la création d'emplois, à la consolidation de la sécurité alimentaire et à la diminution de la pauvreté." Selon l'expression du président Ramaphosa, la biodiversité pour les communautés locales serait à l'heure actuelle aussi utile que "des Rembrandt dans un grenier". L'approche "extractiviste" du NBES considère la biodiversité comme une mine et veut d'ici l'année 2036 multiplier la prospection et la commercialisation des plantes et autres végétaux pour les secteurs cosmétique et pharmaceutique et aussi de deux fois tripler la consommation de viande d'antilope, de zèbre et de crocodile. Le NBES vise aussi à augmenter les ressources financières tirées de la chasse sportive et de l'exportation des trophées. En 2022, les 6000 chasseurs venus des Etats-Unis, d'Europe et d'autres continents ont tué 36.500 animaux sauvages selon les chiffres avancés par le syndicat des guides et chasseurs d'Afrique du Sud. Pour atteindre les objectifs financiers de la chasse aux trophées tels qu'ils sont fixés par le NBES, 16.500 chasseurs internationaux seraient requis en 2036 et des milliers d'éléphants, de lions, de buffles et de rhinocéros blancs légalement tués. L'économie du tourisme de vision est complétement ignorée. Au sujet des rhinocéros, le NBES ouvre une piste nouvelle. Il s'agirait d'ouvrir grandes les vannes d'un tourisme "médical" et d'inciter les classes supérieures du monde entier à suivre en Afrique du Sud des cures à base de poudre broyée de corne. Cette approche innovante basée sur d'anciennes prescriptions aujourd'hui démenties par la médecine traditionnelle chinoise et la médecine conventionnelle permettrait de s'affranchir de l'inscription des rhinocéros aux Annexes de la CITES. Puisque les cornes ne sont pas légalement exportables, l'idée serait de faire venir en Afrique du Sud la clientèle obnubilée par les soi-disant vertus préventives et curatives des cornes et soucieuse de rajeunir et de relancer son activité sexuelle.

Le NBES cherchant à rallier les voix de certaines communautés rurales et du lobby en faveur de la commercialisation des cornes de rhinocéros et les voix des chasseurs et guides de chasse a sans doute aidé le Congrès national africain, parti du président Ramaphosa, à obtenir la majorité relative lors des élections générales du 29 mai 2024.<sup>2</sup>

## KENYA

23 juin 2023

**Mombasa, Comté de Mombasa, Kenya**

Quatre ans de prison pour MM. Hajji et Mwinyi pour avoir détenu une corne de rhinocéros (1,406 kg) d'une valeur égale à 20.820 US\$/kg au moment des faits le dimanche 27 décembre 2015 et d'une valeur égale à 15.530 US\$/kg à la date du procès (23 juin 2023). Hajji et Mwinyi, ouvriers du bâtiment, ont dit pour leur défense avoir "trouvé" la corne sur le chantier où ils travaillaient le lendemain des fêtes de Noël et avoir voulu la "donner" à un sorcier (cf. "A la Trace" n°11 p.56, réf.3).<sup>3</sup>



28 juillet 2023

**Marsabit, Comté de Marsabit, Kenya**

Le tribunal autorise la prolongation pendant 48 heures de la garde à vue d'Abudho Ali Katello, de Diya Sosa et d'Abdullahi Mohamed. Dans la nuit du 28 juillet, leur camion avait été fouillé au poste de contrôle de Karantina sur la voie express Isiolo-Moyale et 2 trophées suspectés d'être des cornes de rhinocéros avaient été saisis. Le KWS a besoin d'un temps supplémentaire pour savoir si les cornes sont authentiques ou contrefaites.<sup>4</sup>

9 août 2023

**Parc National de Meru, Comté de Meru, Kenya**

Les rangers repèrent un rhinocéros blanc en difficulté. Il boite. L'équipe vétérinaire du KWS et de la SWT intervient. C'est une femelle. Elle est anesthésiée depuis un hélicoptère de la Lewa Wildlife Conservancy avec 5 mg d'éthorphine et 80 mg d'azapérone. Sa respiration pendant l'opération est soutenue par une injection de butorphanol et de doxapram. Le câble en acier du piège entoure les pattes avant et arrière droites et provoque des lacerations superficielles. Il est cisailé avec une pince coupante. Les plaies sont pulvérisées avec un antibiotique. L'antidote de réveil est vite injecté. Elle se réveille au bout de 3 minutes, se relève et s'éloigne dans la savane sans entrave et sans boiter.<sup>5</sup>



Juillet-août 2023

**Réserve d'Imire, Province du Mashonaland Oriental, Zimbabwe**

Après le braconnage de 4 rhinocéros blancs dans une réserve privée, les exploitants ont décidé de délocaliser les 4 derniers rhinocéros survivants du massacre. Ils ont été transportés dans la réserve privée d'Imire. De gros moyens logistiques ont été mobilisés dont des hélicoptères, des grues, des convois par camion avec escortes policières. Les 4 rhinocéros sont âgés de 2 à 13 ans. Dans un premier temps, ils sont maintenus dans un boma (enclos) pour faciliter leur adaptation et la surveillance de leur état sanitaire et psychologique. Juste avant son transfert, les vétérinaires ont découvert une balle dans l'épaule de la petite rhinocéros âgée de 2 ans. L'opération a bénéficié du soutien de l'Aspinall Foundation, de WeWild Africa et de ZimParks.<sup>6</sup>

## AFRIQUE AUSTRALE

## AFRIQUE DU SUD

4 juin 2023

**Afrique du Sud**

Council of Contributors, une ONG de protection des rhinocéros fondée en 2017 et intervenant en Afrique du Sud et au Kenya, annonce que sous la pleine lune un rhinocéros a été tué et qu'un autre dans la même réserve a reçu une balle dans le cou qui a été extraite. La plaie a été soignée. Le pronostic est favorable. Le communiqué ajoute que tous les rhinocéros de la réserve (non nommée) ont été décornés pour prévenir les braconnages pendant la prochaine pleine lune le 3 juillet.<sup>7</sup>



20 juin 2023

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Condamnation de Freedom Ndlovu à 2 ans de prison pour entrée par effraction dans le Kruger, 10 ans pour le braconnage de 3 rhinocéros, 10 ans pour la possession d'une arme non déclarée, 10 ans pour l'intention de commettre un crime avec cette arme, 5 ans pour la détention de munitions non déclarées, 10 ans pour avoir commis un crime en bande organisée, 2 ans pour la détention d'une arme dangereuse [une hache], soit 32 ans de prison. Le communiqué des SAPS (South African Police Service) ne précise pas si certaines peines sont confondues. Ndlovu est d'autre part interdit à vie de posséder une arme. Ndlovu au jour du jugement était âgé de 32 ans. Les faits remontent à août 2016. Son complice Alsony Baloyi a été condamné en juin 2021 à 23 ans de prison (cf. "A la Trace" n°33 p.65, réf.21). Un 3<sup>ème</sup> homme Fanual Nqobe est en fuite.<sup>8</sup>



**26, 29 juin, 5, 14 et 15 juillet 2023**

**Mahikeng, Rustenburg et Brits, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud**

- C'était le dimanche 20 avril 2014, le nouveau casse du siècle (cf. "A la Trace" n°5 p.71), une opération militaire selon le Daily Maverick et des interrogations sur l'arrivée tardive des SAPS sur la scène presque 10 heures après que la Heritage House (la Maison du patrimoine) de la province a été dévalisée et que le gang a pris la fuite avec 80 à 90 kg de cornes de rhinocéros. Les hommes sont entrés dans la chambre forte où sont mis sur étagère les cornes saisies, les cornes cassées dans des combats entre rhinos, les cornes issues d'un décornage préventif et les éclats dispersés pendant la coupe à la tronçonneuse. Les hommes étaient cagoulés, connaissaient les placements des caméras de sécurité, et d'après les quelques images documentant la scène, se déplaçaient dans les caves et les étages comme s'ils étaient chez eux. Tout le monde se demande ce que faisaient les gardiens du temple et s'il y en avait. Trois suspects de seconde main avaient été arrêtés en juin 2014.

- Neuf ans après, les Hawks, la police d'élite, seraient sur la piste des organisateurs.

- Le 29 juin, Elias Manganda, ressortissant présumé du Malawi, a été arrêté en pleine nuit à Rustenburg, à 200 km de Mahikeng. Cinq voitures, un Range Rover, un Land Rover, une BMW, un Nissan X-Trail et une Honda Civic, ont été saisies. Selon des sources proches de l'enquête, une quinzaine d'hommes aurait participé de près ou de loin au fric-frac d'un des immeubles les plus protégés de la province.

- Le 5 juillet, arrestation de Lindani Mthombeni à Brits, à 50 km de Rustenburg.

- Le vendredi 14 et le samedi 15 juillet, un 3ème et un 4ème homme, Lonjezo Kanjipiti et Lefa Mankgaba, ont été arrêtés à Rustenburg. Il reste maintenant à examiner leurs demandes de remise en liberté sous caution, à prouver la culpabilité de ces suspects, à retrouver leurs éventuels complices à l'extérieur et à l'intérieur de la Maison du patrimoine et à retrouver les cornes qui selon la presse sud-africaine de l'époque avaient une valeur de 15 millions d'US\$ soit 187.500 US\$/kg sur le marché du détail en Asie.<sup>9</sup>

**4 juillet 2023**

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Enock Ngobeni, ressortissant du Mozambique, est entré illégalement avec un complice qui a pris la fuite avec l'arme à feu, dans le parc Kruger par la section Tshokwane le 17 avril 2022 et a braconné 2 rhinocéros et découpé les 4 cornes qui étaient dans son barda quand il a été arrêté par les rangers alertés par les coups de feu. Il a été condamné par le tribunal "rhinocéros" de Skukuza à 28 ans de prison :

- 2 ans de prison pour être entré par effraction dans le parc.

- 1 an de prison pour infraction à la loi sur l'immigration.

- 10 ans pour avoir tué sans permis un spécimen d'espèce protégée (un rhinocéros).

- 10 ans pour avoir tué sans permis un spécimen d'espèce protégée (le deuxième rhinocéros).

- 4 ans pour avoir commis un crime en bande organisée.

- 1 an pour la possession d'une arme dangereuse (la hache).

Certaines peines sont confondues. Enock Ngobeni, 31 ans, passera en prison 22 ans.<sup>10</sup>

**4 juillet 2023**

**Hoedspruit, Province du Limpopo, Afrique du Sud**



Arrestation préventive de 5 hommes sur le point de s'introduire dans le Kruger et saisie d'un fusil de calibre 303, de 10 munitions de calibre 303 et d'une hache.<sup>11</sup>

**7 juillet 2023**

**Entre Makhandla et Fort Beaufort, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud**

A 6 heures du matin, la police a stoppé un véhicule entre Makhandla et Fort Beaufort. Elle a découvert dans plusieurs cachettes un fusil, des munitions, tout ce qu'il faut pour braconner, et arrêté 2 hommes du Gauteng qui ont été inculpés de préparation d'un crime en bande organisée et de détention illégale d'une arme à feu et de munitions.<sup>12</sup>

**15 juillet 2023**

**Calcutta, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**

Un fusil clandestin a été saisi. Il était dans les mains de Daniel Makwakwa, 22 ans, qui d'après un signalement allait avec d'autres s'en servir dans le Kruger. Le communiqué des SAPS dit que grâce à la collaboration entre le public et la police, une attaque sur la faune sauvage a été évitée. Le fusil va être soumis à une expertise balistique



pour éventuellement le relier à un délit faunique ou de droit commun. La remise en liberté sous caution de Makwakwa sera examinée dans les jours prochains.<sup>13</sup>

**28 juillet 2023**

**Mtubatuba, Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**



Le procès tant attendu (il avait en 9 ans été différé à 30 reprises) de Dumisani Gwala présenté comme un nabab de la corne de rhinocéros a accouché d'une souris pénale. Gwala a seulement été condamné à 6 mois de prison avec sursis et à une amende de 20.000 rands (1070 US\$) pour rébellion envers les agents de la force publique. Le juge a estimé que les preuves accumulées contre Gwala étaient inconsistantes et irrecevables et déplore que la police n'ait pas été plus "proactive" et "circonspecte" dans la collecte des pièces à conviction. S'adressant à Gwala et à son complice Mageba, le juge a dit qu'il n'était pas sûr de leur innocence mais qu'il n'avait pas assez d'éléments pour établir leur culpabilité. "Si vous êtes réellement impliqués dans ce dont vous avez été suspectés, vous avez l'opportunité de définitivement vous en éloigner." "Vous avez une seconde chance et je vous encourage à la saisir." Est-ce vraiment la dernière fois que "A la Trace" retrace les agissements et les relations de Gwala ? Cf. "A la Trace" n°12 p.71 (réf.30), n°14 p.63 (réf.21) et 66 (réf.41), n°18 p.72 (réf.31), n°19 p.86 (réf.20), n°20 p.81 (réf.15), n°21 p.75 (réf.17), n°31 p.45 (réf.15), n°32 p.62 (réf.18) et n°40 p.44 (réf.20).<sup>14</sup>

**Début août 2023**

**Kempton Park, Province du Gauteng, Afrique du Sud**

Une patrouille de routine a cru repérer des manœuvres suspectes dans la conduite d'une Toyota Etios sur la route express 21. Le véhicule a été immobilisé et sous le siège du conducteur une corne de rhinocéros présumée a été découverte. Hlulani Baloyi n'a pas été en mesure de justifier sa présence. La corne pèse 1,6 kg et sa valeur est estimée à 170.000 rands soit 9630 US\$ et 6000 US\$/kg.<sup>15</sup>

**4 août et 6 décembre 2023**

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Condamnation de Mogale à 6 ans de prison, de Ngomane et de Nkosana Ndlovu à 8 ans de prison, pour avoir prémédité en bande organisée le braconnage de rhinocéros dans le parc Kruger où ils s'étaient introduits par ruse avec des armes et tout l'attirail nécessaire sans avoir le temps de passer à l'acte grâce à l'action anticipée des rangers.<sup>16</sup>

**Août 2023**

**Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud**

Arrivée à l'orphelinat d'un rhinocéros âgé de 6 mois environ et pesant près de 260 kg. Sa mère aurait été victime d'un braconnage. Il est très agité et dans les premiers jours il a été décidé, autant pour le protéger que pour protéger l'équipe soignante, de le placer dans une loge spécialement construite. Il reste nerveux et boit goulûment du lait. L'équipe travaille dur pour gagner progressivement sa confiance.<sup>17</sup>



**24 août 2023**

**Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud**



Condamnation de Thomas Yingwana, 35 ans, sujet mozambicain, à 16 ans de prison. Il avait été arrêté le 22 novembre par les rangers qui avaient repéré ses empreintes.

- 2 ans pour intrusion dans le Kruger.
- 1 an pour infraction à la loi sur l'immigration en Afrique du Sud.
- 6 ans pour la possession d'une arme sans permis.
- 2 ans pour la possession de munitions sans permis.
- 4 ans pour la possession d'une arme sans permis dans l'intention de commettre un crime.
- 1 an pour la possession d'une arme dangereuse (une hache).

Certaines peines étant confondues, la peine effective sera de 9 ans de prison.<sup>18</sup>

**NAMIBIE**

**Juin 2023**

**District d'Outjo, Région de Kunene, Namibie**

Découverte de 2 rhinocéros blancs braconnés et amputés de leurs cornes. Aucun suspect n'a encore été identifié.

Depuis le début de l'année, 23 rhinocéros ont été braconnés dans le pays.<sup>19</sup>

19 juin 2023

**Outapi, Région d'Omusati, Namibie. Frontière avec l'Angola.**



Arrestation sur la route Ruacana-Outapi de 2 sujets angolais en possession d'une arme à feu de gros calibre non déclarée, d'une machette, d'un tournevis, d'une lampe torche et d'une longue vue. Ils sont suspectés d'avoir voulu en bande organisée braconner un ou plusieurs rhinocéros du côté d'Otjiwarongo, région d'Otjozondjupa. La police a été mise sur leur piste par une information dont l'origine n'est pas révélée. Ils étaient entrés en Namibie sans en demander l'autorisation.<sup>20</sup>

13 au 16 juillet 2023

**Otjiwarongo, Région d'Otjozondjupa, Namibie**

La porte-parole de la police confirme qu'après la découverte d'empreintes suspectes dans une réserve privée, une opération spéciale a été montée dans l'urgence. Elle a abouti à l'arrestation de 2 intrus qui n'avaient pas d'armes dans les mains. Trois autres se sont enfuis. Le rhinocéros qui était pisté n'a pas été blessé.<sup>21</sup>

18 août 2023

**Maroelaboom, Région d'Otjozondjupa, Namibie**

Une femelle rhinocéros noir est retrouvée morte près d'un trou d'eau dans l'Eden Farm, une réserve privée. Une balle a été localisée dans son estomac grâce à un détecteur de métaux. Les cornes de la victime étaient intactes.<sup>22</sup>

ASIE DU SUD

INDE

27 juin 2023

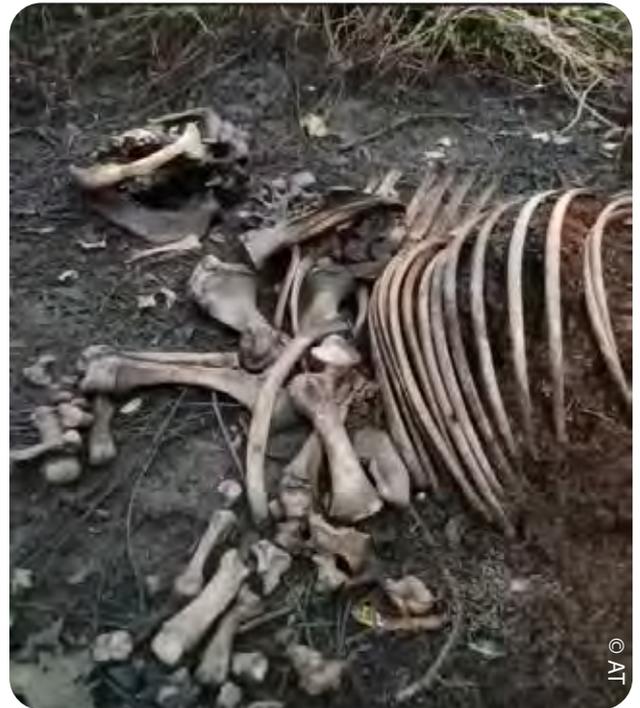
**Hugaltoli, District de Morigaon, Etat de l'Assam, Inde**

Arrestation de Saharuddin. Il serait impliqué dans le braconnage d'un rhinocéros en mars (cf. "A la Trace" n°40 p.47, réf. 40) et d'autres animaux dans le Kaziranga et dans le sanctuaire pour la vie sauvage de Laokhowa.<sup>23</sup>

30 juin 2023

**Parc National de Manas, District de Baksa, Etat de l'Assam, Inde**

Découverte au cœur d'un secteur forestier impénétrable d'un squelette de rhinocéros carbonisé. Au milieu des os, la corne est introuvable. Le braconnage remonterait au mois de mai 2023. Pour brûler un cadavre de rhinocéros, il faut alimenter le foyer pendant plusieurs heures. Les fumées et les odeurs fatales n'ont pas attiré l'attention des gardes au grand étonnement des protecteurs de la faune sauvage. Coïncidence ou non, en mai, à Rangia (à 80 km du parc de Manas), Zahirul Islam avait été arrêté lors d'un contrôle routier. Il y avait une corne de rhinocéros dans sa voiture.<sup>24</sup>



NEPAL

24 juin 2023

**Environs de Manahari, District de Makwanpur, Province de Bagmati, Népal**

La mort remonte à plusieurs semaines. Le rhinocéros aurait été tué par des armes blanches. La corne a disparu. Elle est sortie du parc national de Parsa vers une destination et des mains inconnues.<sup>25</sup>

5 juillet 2023

**Ramgram Municipality-18, District de Nawalparasi, Province de Lumbini, Népal**

Deux rhinocéros, une mère et son petit, avaient été électrocutés près de la rivière Narayani le 20 janvier (cf. "A la Trace" n°39 p.29, réf.16) et la corne de la femelle âgée de 14 ans avait été découpée par les braconniers. Aujourd'hui 5 juillet 2023, l'administration du parc national de Chitwan révèle que les 3 braconniers présumés ont été arrêtés le 26 mai. L'un d'eux, Krishna Bahadur Mahato, reconnaît les faits et dit qu'il a été incité à la commission du délit par le visionnage de plusieurs vidéos sur YouTube et TikTok. Pendant qu'il travaillait comme ouvrier agricole journalier, il a repéré un rhinocéros dans les environs, volé des câbles dans un chantier et tendu une embuscade électrique en se branchant sur le réseau du temple Siddeshwar. Selon les statistiques, depuis 2015, 204 rhinocéros sont morts dans le Chitwan (952 km<sup>2</sup>), 42 dans des combats entre rhinocéros, 19 par noyade dans les marais, 16 après des attaques de tigres, 10 par électrocution, 10 des suites de maladies, 9 par armes à feu, 5 par empoisonnement, 3 en tombant dans des fosses et 28 pour des raisons inconnues.<sup>26</sup>



## EUROPE DE L'OUEST

### BELGIQUE

30 juin 2023

**Namur, Province de Namur, Région Wallonne, Belgique**

Saisie d'une corne que le détenteur initial dit avoir reçue en 1959 d'un cousin qui revenait du Congo belge. En 2016, il a décidé de s'en séparer et l'a cédée à 2 vendeurs de caves et de greniers via une convention écrite. Les 2 acquéreurs ont ensuite tenté de déclarer et de valider leur acquisition sur le site de la CITES Belgique dans l'espoir de la revendre. Leur dossier de justification a été refusé et la corne saisie.<sup>27</sup>



Fin juin 2023

**Chambéry, Département de la Savoie, France**

Le malaise persiste au Muséum d'Histoire Naturelle. Les collections végétales, minérales et animales seraient à la merci du pillage par certains membres du personnel ou leurs complices. Il y a encore quelques bribes de cornes de rhinocéros dans les vitrines mais une corne photographiée dans l'inventaire de 2013 a disparu. Une plainte contre X a été déposée par un des coprésidents. D'autres pièces auraient disparu des réserves. La vérité a du mal à s'imposer. Le Muséum d'Histoire Naturelle de Savoie est soumis depuis quelques années à une interminable crise de gouvernance que la mairie de Chambéry et la Direction régionale des affaires culturelles laissent pourrir.<sup>28</sup>